



Modalités d'accueil du CLIC

L'équipe du CLIC reste mobilisée pour répondre aux usagers et aux acteurs du territoire.

Les **entretiens** sont possibles uniquement sur rdv. L'accueil et l'accompagnement téléphonique sont maintenus.

Pour répondre à toutes vos questions, l'équipe du CLIC se tient à votre disposition aux horaires habituels :

- lundi : 10h - 12h / 14h - 17h
- mardi : 9h - 12h
- mercredi et jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
- vendredi : 9h - 12h

Lorsque nous sommes en entretien, nous vous invitons à laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées et le motif de votre appel afin d'être recontacté dans les meilleurs délais.

Nous avons à cœur de rester en contact avec l'ensemble des acteurs du territoire et la population.

Nous continuerons de vous envoyer des informations via le CLIC INFO.

Vous pouvez également nous suivre sur les réseaux sociaux via Instagram et Facebook.

SOMMAIRE

Page 1: Sommaire

Page 2: Agenda du Clic de la Côte d'Émeraude

Page 3 : Actions de prévention du CLIC

Page 4: Actualités

Page 8: Veille réglementaire



Les administrateurs de l'Association
et l'équipe du CLIC
remercient chaleureusement
Sabrina Vergnaud,
chargée d'accueil et d'accompagnement,
qui termine son contrat
le 25 mars prochain.

Un grand merci pour son investissement,
son professionnalisme et son sourire durant
ces 18 derniers mois !

AGENDA du CLIC Côte d'Emeraude



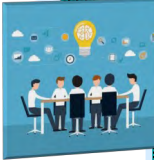
Permanences Territoriales

Le **CLIC de la Côte d'Emeraude** est mobile sur le territoire pour informer les usagers au plus près de leur domicile. Quatre permanences délocalisées sont mises en place:

- ◇ **Miniac Morvan** (Mairie): **Jeudi 08 et 22 Avril 2021**
- ◇ **Pleurtuit** (Communauté de communes de la Côte d'Emeraude): **Mercredi 24 Mars 2021**
- ◇ **Saint Jouan des Guérets** (Mairie): **Mardi 23 Mars 2021, 06, 13 et 20 Avril 2021**
- ◇ **Cancale**: **Jeudi 25 Mars 2021 et 15 Avril 2021**

Impérativement prendre rendez-vous au 02.99.16.88.76

Réunions de Coordination



Les **réunions de coordination** sont maintenues. **Elles pourront se dérouler en visioconférence.**

Vous pouvez nous faire part des situations que vous souhaiteriez aborder, à l'aide de la fiche d'inscription. Pour rappel, la réunion de coordination a pour but de faire le point de la situation problématique d'une personne soit à sa demande, soit à celle de son entourage, ou d'un professionnel. Elle met en présence les professionnels concernés et dans la mesure du possible la personne et son entourage. Il s'agit d'avoir un lieu ouvert de concertation partenariale.

Canton Dol de Bretagne : Lundi 19 Avril après midi

Canton Saint Malo 2 : Lundi 10 Mai après midi

Canton Saint Malo 1 : Lundi 12 Avril après midi

Contact: 02 99 16 88 76 ou coordination@clic-cote-embraude.fr

Semaine Bleue : 8^{ème} édition de la Caravane du CLIC

Cette année, la 8^{ème} édition de la Caravane du CLIC se tiendra du **Lundi 04 au Vendredi 08 Octobre 2021** avec pour thème :

70 ans d'histoire pour la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale.

« Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire »

Afin de co-construire et de co-organiser les manifestations de la semaine, le **1^{er} comité de pilotage se tiendra** en visioconférence le :

Jeudi 25 Mars 2021

De 14h00 à 16h00



ACTIONS DE PREVENTION CLIC Côte d'Emeraude

Les actions de prévention en collectif ne pourront pas être mises en œuvre en raison du contexte sanitaire avant au moins mi Avril 2021. Les actions de prévention individuelles sont, elles, maintenues.



Soutien Psychologique

Dans le respect des gestes barrières

Soutien psychologique destiné aux personnes à partir de 55 ans vivant à leur domicile et sur le territoire du CLIC de la Côte d'Emeraude. Le suivi se déroule au CLIC ou au domicile de la personne.

Il est constitué de 5 séances maximum.

Cette prestation est proposée **gratuitement** aux usagers. En fonction de la situation, nous lui proposerons une prise en charge adaptée.

N'hésitez pas à nous contacter pour présenter les situations de personnes susceptibles d'être intéressées.

Contact : CLIC Côte d'Emeraude au 02 99 16 88 76

CAFES DES AIDANTS

Pour le moment, les Cafés des Aidants en présentiel sont suspendus.

Un lien téléphonique est proposé aux proches aidants dans l'attente de pouvoir reprendre les rencontres.

Pour rappel, le Café des Aidants est un lieu de rencontre **pour les aidants familiaux**, autour d'une thématique.

Il a lieu un mardi après midi par mois, de 15h00 à 16h30 et est co-animé par une psychologue et un professionnel du CLIC.

Deux cafés sont mis en place: **un à DINARD et un autre à SAINT MELOIR DES ONDES.**

Gratuit /Inscriptions obligatoires au vu du contexte sanitaire / [CLIC Côte d'Emeraude au 02 99 16 88 76.](tel:0299168876)



Actions de prévention à venir

◆ Ateliers numériques—ElectroniK— Canton Dol de Bretagne—Plerguer:

En raison du contexte sanitaire, les séances n'ont pu être mise en place initialement prévue en Mars. De nouvelles dates sont en cours de validation pour le mois de Juin

◆ Activité Physique Adaptée—Actimut—Dinard, Saint Coulomb, Plerguer, Saint Suliac:

Le format de cette action a été repensé et des séances individuelles au domicile des personnes ont été proposées Elle se mettront en place dès validation de la Conférence des Financeurs.

◆ Mon logement à adapter? Je me connecte—IFPEK—Canton Saint Malo 1—Saint Méloir des Ondes

Cette action vise à accompagner les séniors sur l'adaptation de leur logement et la réalisation d'un projet d'aménagement adéquat. L'ergothérapeute du réseau IFPEK apporte des réponses concrètes et pratiques sur des séances en distanciel. Mise en place prévue en Juin.

Pour toute information, vous pouvez contacter le CLIC AU 02 99 16 88 76.

Vous êtes en situation de handicap ou aidant, isolé et sans solution face à la crise sanitaire ?

Appelez le

0 800 360 360

Service & appel gratuits

Le n° d'appui pour les personnes en situation de handicap et les aidants



#AntiDiscriminations

Qu'est-ce qu'une discrimination ?

Une discrimination est un **traitement défavorable** d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison d'un critère prohibé (origine, sexe, âge, handicap, état de santé...) et qui **se manifeste dans un domaine déterminé par la loi** (accès à un emploi, un service, un logement...).



#AntiDiscriminations

Fonctionnement de la plateforme

Avec « antidiscriminations.fr », toute personne **victime** ou **témoin** d'une discrimination, quels qu'en soient le **motif** et le **domaine**, peut désormais contacter directement et en toute **confidentialité** les équipes juridiques du Défenseur des droits



Cultivons l'optimisme

pour notre santé et notre bien-être

Web Conférence - Gratuite - Ouverte à tous

Animée par **Bérangère BAGLIN**, formatrice en communication relationnelle et **Frédéric BERBEN**, psychologue clinicien, praticien et formateur en hypnose.

Organisée par les Elus MSA des Comités Locaux de Guichen, Guidel, Saint-Malo 1 et Saint-Malo 2.

MARDI 23 MARS à 20H30
Rendez-vous sur la page d'accueil
du site internet de la MSA Portes de Bretagne
portesdebretagne.msa.fr

portesdebretagne.msa.fr

 santé
famille
retraite
services

L'essentiel plus encore

Avec la participation de :

Bérangère BAGLIN, formatrice en communication relationnelle,

Frédéric BERBEN, psychologue clinicien, praticien et formateur en hypnose,

L'optimisme est souvent relégué au rang de naïveté confondante qui nous maintient dans un environnement où tout le monde « il est beau, tout le monde il est gentil ». L'optimisme est un état d'esprit qui a de multiples bénéfices : voir la vie belle, devenir responsable de ce que l'on vit (je ne suis pas responsable de ce qui m'arrive, je suis responsable de ce que je vais faire avec ce qui m'est arrivé), vivre en santé tant mentale que physique... Nous pouvons mettre de la conscience sur notre fonctionnement, notre manière de voir et d'aborder le monde ceci afin de favoriser notre bien être... Moment de rencontre et d'échanges avec des spécialistes, cette conférence sera l'occasion d'aborder toutes les questions relatives à ce sujet, d'apporter son lot d'informations, d'interrogations, de conseils...

Qu'est ce que l'optimisme ? Comment aller vers l'optimisme notamment dans un contexte défavorable ?
Quelles astuces utiliser au quotidien pour l'entretenir, le cultiver ?

Comment trouver les ressources intellectuelles et psychologiques pour résister au matraquage verbal souvent violent : agribashing et autres violences verbales contre certaines professions, communication anxiogène omniprésente (réseaux sociaux, télévision, radio...) ?

Comment conserver ou retrouver le lien social et les rapports humains notamment dans la période actuelle ?

Comment rester positif dans une vie professionnelle chamboulée/malmenée (télétravail, perte du sens, perte du lien, surmenage/burn-out, chômage partiel, inquiétude sur la pérennisation de son emploi/de son entreprise...)?

Qu'est ce qui fait que certaines personnes sont positives et d'autres négatives ?

Quels sont les bienfaits d'une attitude optimiste sur la santé ?....



WEBINAIRE

L'AUTISME AU FÉMININ

ANIMÉ PAR
SEBASTIEN MIRAULT
PSYCHOLOGUE
AU CENTRE RESSOURCES AUTISME
BRETAGNE

2 AVRIL 2021
DE 15h00 à 16h30

Renseignements et inscriptions :

<https://www.weezevent.com/webinaire-l-autisme-au-feminin>

Le 12 avril 2021 Ateliers en ligne pour des femmes autistes

6 places dans chaque groupe.
Inscription obligatoire; pour cela, cliquez sur le groupe qui vous convient ci-dessous.

Groupe 1 - de 15h à 15h45
Groupe 2 - de 16h à 16h45

Renseignements et inscriptions :
contact@cra.bzh ou au 02 98 85 58 90

Le Centre de Ressources Autisme organise un webinaire (conférence en ligne) sur l'autisme chez les femmes, ainsi que des ateliers d'échanges sur le sujet.

Webinaire de Sébastien MIRAULT (psychologue au CRA)

2 avril 2020

15h – 16h30

Ouvert à tous - gratuit

Inscription obligatoire via le formulaire en ligne :

<https://www.weezevent.com/webinaire-l-autisme-au-feminin>

Ateliers d'échanges en ligne

12 avril 2020

15h – 15h45 (groupe 1) / 16h – 16h45 (groupe 2)

Ouverts aux femmes TSA - gratuit

Inscription obligatoire via les formulaires en ligne :

Groupe 1 : <https://www.weezevent.com/atelier-en-ligne-pour-des-femmes-autistes>

Groupe 2 : <https://www.weezevent.com/atelier-en-ligne-pour-femmes-autistes>

Pour plus d'informations : <https://www.cra.bzh/actualites/webinaire-et-ateliers-l-autisme-au-feminin-2-et-12-avril-2021>

Le CLIC de la Côte d'Emeraude a organisé une intervention du GCS e-santé le 11 mars à ce sujet, et, plus particulièrement, sur les messageries sécurisées !

Virage numérique du médico-social : le programme ESMS numérique

Le secteur médico-social est en pleine mutation pour favoriser l'émergence d'une société plus inclusive et relever les défis de la logique « domiciliaire ».

Le numérique constitue un levier majeur pour accompagner cette transformation de l'offre et des pratiques : il permet d'améliorer la qualité et la continuité de l'accompagnement des personnes, de favoriser la circulation d'informations entre professionnels et avec les personnes accompagnées et d'impliquer davantage les usagers dans leur parcours.

Le programme ESMS numérique, en développant l'usage du numérique dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS), s'inscrit dans cette dynamique.

Ce programme est l'une des actions de la feuille de route nationale « Accélérer le virage du numérique en santé ». Cette dernière définit le cadre des échanges et partages de données de santé entre les services numériques de la santé et du médico-social pour les prochaines années. Ce cadre technique de référence repose sur trois piliers : l'éthique, la sécurité et l'interopérabilité. Il comporte des référentiels socles et des services socles (dossier médical partagé -DMP-, messagerie sécurisée en santé, e-prescription).

[Le programme ESMS numérique](#)

Publié le : 03 décembre 2020 / Mis à jour le : 26 janvier 2021

Le programme ESMS numérique vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS). Il repose principalement sur le déploiement d'un dossier usager informatisé (DUI) pour chaque personne accompagnée.

[À quoi sert le dossier usager informatisé ?](#)

Publié le : 02 décembre 2020 / Mis à jour le : 16 décembre 2020

L'objectif du programme ESMS numérique est de déployer le dossier usager informatisé (DUI) dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) et les organismes gestionnaires, qui gèrent un ou plusieurs ESMS, quel que soit leur statut.

[Les acteurs du programme ESMS numérique](#)

Publié le : 01 décembre 2020 / Mis à jour le : 16 décembre 2020

Le programme ESMS numérique est un chantier d'envergure, qui nécessite l'intervention et la coordination de nombreux acteurs. Le dossier usager informatisé (DUI) est au service des personnes handicapées et des personnes âgées, de leurs aidants, des professionnels de l'accompagnement et du soin, et du système de santé.

[La trajectoire du programme ESMS numérique](#)

Publié le : 30 novembre 2020 / Mis à jour le : 21 décembre 2020

La trajectoire du programme ESMS numérique s'inscrit dans celle de la feuille de route « Accélérer le virage du numérique en santé ». Le déploiement du dossier usager informatisé (DUI) se fera en même temps que le déploiement d'autres projets fondamentaux pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS) : le déploiement de la messagerie sécurisée des professionnels de santé (MSSanté), le dossier médical partagé (DMP) qui permet de conserver et partager les informations de santé des patients, le projet d'ordonnances dématérialisées (e-prescription), et l'outil de coordination des parcours de santé (e-parcours).

[S'équiper ou faire évoluer son dossier usager informatisé](#)

Publié le : 29 novembre 2020 / Mis à jour le : 11 février 2021

Vous êtes un organisme gestionnaire d'établissements médico-sociaux, un gestionnaire d'établissement ou un service médico-social et vous n'avez pas de dossier usager informatisé (DUI) ou un DUI non conforme aux exigences du cahier des charges national ? Vous trouverez ici des réponses à vos questions.

[Proposer une solution dossier usager informatisé en tant qu'éditeur](#)

Publié le : 28 novembre 2020 / Mis à jour le : 17 février 2021

Vous êtes un éditeur et vous avez créé une solution dossier usager informatisé (DUI) que vous voulez rendre conforme aux exigences du numérique en santé ? Vous trouverez ici des réponses à vos questions.

Pour soutenir les familles confrontées au décès d'un enfant de moins de 25 ans, une allocation forfaitaire est versée par la CAF depuis le 1er janvier 2021. Son montant, qui peut atteindre 2 010 euros, varie selon les ressources du foyer.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, une allocation est versée aux familles en cas de décès d'un enfant. Son nom ? L'Aide forfaitaire décès (Ade). Cette mesure, réclamée notamment par APF France handicap, est issue de la loi du 8 juin 2020 visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant. Elle comporte trois principales dispositions. Le décret, qui en fixe les modalités, a été publié le 23 décembre 2020.

Aide forfaitaire décès (Ade)

Cette nouvelle prestation familiale est versée par la CAF (Caisse d'allocations familiales) ou la MSA (Mutualité sociale agricole) au foyer assumant la charge d'un enfant décédé (à compter de la vingtième semaine de grossesse dès lors qu'il a été déclaré à l'Etat civil et jusqu'à ses 24 ans révolus), pour les décès survenus à compter du 1^{er} juin 2020. L'allocation est attribuée à l'ensemble des familles, sous seuls critères d'âge et de résidence au foyer, même à celles qui ne sont pas allocataires de la CAF ou de la MSA. Pour les familles affiliées, le versement est automatique, les autres devront en faire la demande via un formulaire en ligne sur le site de la CAF (en lien ci-dessous) et le transmettre avec les pièces justificatives à la caisse de leur département.

De 1 005 ou 2 010 euros, son montant est modulé selon le niveau de ressources. Un seul des parents peut percevoir cette allocation, y compris en cas de séparation ou de résidence alternée. Attention, l'Ade n'est pas cumulable avec le capital décès versé par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) auquel la famille peut prétendre si l'enfant était âgé de 16 à 25 ans au moment de son décès ; elle doit faire un choix entre ces deux prestations.

Maintien dans le calcul du RSA

Cette mesure prévoit également le maintien automatique, durant douze mois, de la prise en compte de l'enfant décédé (de plus de 18 ans) pour le calcul du Revenu de solidarité active (RSA), y compris de la prime d'activité pour les foyers cumulant le bénéfice du RSA et de la prime d'activité. Cette mesure s'applique également aux décès survenus à compter du 1^{er} juin 2020.

Maintien de certaines prestations familiales (dont AEEH)

Enfin, alors qu'en principe le droit aux prestations familiales cesse au décès d'un enfant, le gouvernement a décidé de prolonger certaines aides afin de ne pas déstabiliser brutalement les finances des familles endeuillées. L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est concernée et devrait être maintenue durant trois mois. « *Mais cette mesure n'est pas encore entrée en vigueur, en attente de décret, et doit l'être au plus tard le 1^{er} janvier 2022* », précise APF France handicap, qui se dit « très attentive à son effectivité ».

Rappelons par ailleurs que, le 26 mai 2020, le Parlement a adopté définitivement la proposition de loi centriste visant à porter le congé pour deuil d'enfant de moins de 25 ans à quinze jours ouvrés, contre cinq auparavant (article en lien ci-dessous).

Prise en charge des frais de transport dans le cadre de la vaccination COVID-19.

Décret n°2021-182 du 18 février 2021; Publié au JO du 19 février 2021

A compter du 20 février 2021, une prise en charge à 100% des frais de transports est prévue pour tous les patients quel que soit leurs âges qui sont dans l'incapacité de se déplacer seuls.

Ces personnes doivent pour cela obtenir une prescription médicale établie avant le transport, lors de la consultation préalable à la vaccination ou de toute autre consultation. La prise en charge concerne les transports aller et retour vers le centre de vaccination le plus proche du lieu de prise en charge du patient (domicile ou assimilé), réalisés en ambulance ou en transport assis professionnalisé (VSL ou taxi) en fonction de l'état de santé du patient, de son niveau d'incapacité ou de déficience. **Les transports en commun ou les moyens de transports individuels ne sont pas remboursables.**

Cette prise en charge est prévue **jusqu'au 31 mars 2021**, dans l'attente de l'organisation de la vaccination.

Garantie Jeunes: Conditions d'attribution assouplies

Pour tous les jeunes éloignés de l'emploi, sans formation, le gouvernement décide d'assouplir les conditions d'attribution de la Garantie jeunes. 200 000 prévues en 2021 ! Parmi eux, ceux en situation de handicap peuvent en bénéficier jusqu'à 30 ans.

La **Garantie jeunes** sera désormais ouverte aux jeunes en situation de handicap jusqu'à l'âge de 30 ans (contre 16 et 25 ans au plus auparavant, comme pour tous). Ce dispositif assure aux jeunes sans emploi ou formation une allocation mensuelle (d'un montant maximal de 497 euros contre 564 pour le RSA). En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à suivre un parcours d'insertion intensif en mission locale. Cette annonce a été faite par Elisabeth Borne, ministre du Travail, le 15 février 2021, à l'occasion d'une réunion avec les représentants des 440 missions locales, ces portails dédiés à l'insertion professionnelle des jeunes. « *Depuis le début de la crise, elles jouent un rôle essentiel pour accompagner ceux les plus en difficulté vers l'emploi* », a-t-elle déclaré.

Des moyens inédits

La ministre annonce également une montée en charge des aides. En 2020, plus de 600 000 jeunes ont rejoint un parcours d'insertion vers l'emploi dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ». Un million sont prévus en 2021. Parmi eux, concernant les jeunes les plus éloignés de l'emploi, 200 000 entrées en Garantie jeunes sont prévues, voyant ainsi leur nombre doubler. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement promet de débloquer des « *moyens inédits* ». En 2021, 140 millions d'euros supplémentaires seront alloués aux missions locales, pour un budget total de 495 millions. 455 seront versés dès le mois de février pour leur permettre « *de déployer rapidement l'ensemble des dispositifs et de recruter le personnel nécessaire* ».

Des conditions assouplies

Pour faciliter le déploiement des 200 000 places en Garantie jeunes, les critères d'éligibilité vont également être assouplis.

- Un jeune n'aura plus nécessairement besoin de se déclarer fiscalement autonome pour en bénéficier. Le conseiller de la mission locale pourra, à titre exceptionnel, attester lui-même de sa situation de précarité et de rupture vis-à-vis de sa famille.
- Le plafond de ressources pourra également être évalué sur les trois ou les six derniers mois, selon l'appréciation la plus favorable pour chaque jeune, permettant ainsi de prendre en compte des parcours plus variés, avant l'entrée en accompagnement.
- Enfin, la durée de ce parcours sera désormais modulable : de 9 à 18 mois (au lieu de 12) pour s'adapter aux besoins d'accompagnement.

Vers une Garantie jeunes universelle

La ministre a également rappelé que, sur le modèle de la Garantie jeunes, le principe d'une rémunération associée à un parcours vers l'emploi a été étendu aux jeunes accompagnés par Pôle emploi et l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) ainsi qu'aux jeunes engagés dans un parcours d'accompagnement pour entrer en formation, comme les prépa-apprentissage. Ils peuvent désormais bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi et d'une rémunération pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois, en fonction de leurs besoins.

Il s'agit d'une première étape vers une « Garantie jeunes universelle », dont les travaux doivent débiter « *dans les prochains jours* ». Ce nouveau dispositif promet pour chaque jeune, selon Elisabeth Borne, « *un droit à l'accompagnement inconditionnel jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable, en lui donnant les moyens de s'en sortir dans l'immédiat mais aussi dans la durée* ». Le gouvernement a choisi de généraliser cette rémunération des parcours vers l'emploi plutôt que d'étendre le RSA aux moins de 25 ans.

CLIC DE LA COTE D'EMERAUDE
1 Rue Henri Dunant
35800 Dinard
02.99.16.88.76
accueil@clic-cote-emeraude.fr



Retrouvez-nous sur le web:
<http://www.clic-cote-emeraude.fr/>